Diffa/Niger: Mouvements de populations suite à la crise du Nord-Est du Nigéria (24/11/2015)





L'instabilité au nord-est du Nigéria a entrainé le déplacement d'environ 213 000 personnes du Nigéria vers la région de Diffa au Niger et à l'intérieur de la dite région. La majorité des personnes déplacées

ont quitté leurs localités d'origine en abandonnant leurs movens de subsistance et se retrouvent dans une situation de vulnérabilité. La présence des personnes déplacées accentuent la vulnérabilité des communautés hôtes, elles-mêmes confrontées à des défis tels que l'insécurité alimentaire, la malnutrition et l'accès limité aux services sociaux de

213 000 personnes

déplacées dans la région de Diffa

DÉPLACÉS PAR CATÉGORIE

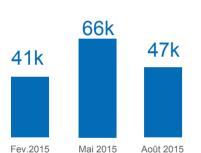
47k

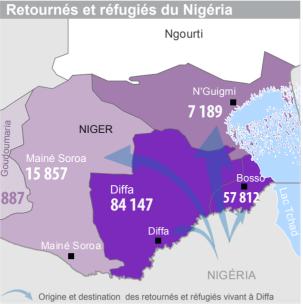
PDI (Personnes déplacées internes)

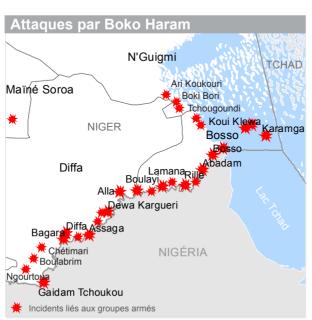
93k Réfugiés du Nigéria

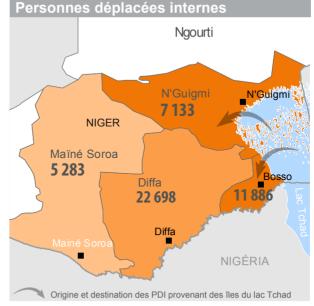
73k Retournés nigériens

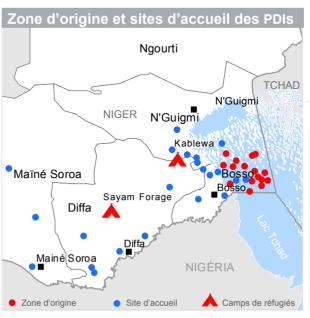
DÉPLACÉS INTERNES (PDI)











CHRONOLOGIE DES ÉVÈNEMENTS

Juin - Novembre 2015

Entre juin et novembre 2015, les attaques se poursuivent dans plusiieurs localités de Diffa et Bosso entrainant la mort d'une centaine de

Mai 2015

Début Mai, les autorités nigériennes ordonnent à la radio l'évacuation des habitants des îles du Lac Tchad, estimés à 27 500 personnes. Parmi elles. 25 700 se sont déplacées à Bosso et à Naujami.

Avril 2015

Nouvelles attaques des insurgés sur des soldats nigériens positionnés sur les îles de Lallewa Kerea (19 avril) et Karamga (25 avril) du Lac Tchad.

Février 2015

Boko Haram attaque pour la 1ère fois le Niger en menant des incursions à Bosso (le 06), puis à Diffa (le 08 et le 10). La DREC* estime à plus de 40 702, le nombre de déplacés internes suite à ces

Mai 2013 - Février 2015

Suite aux attaques des groupes armés dans le Nord-Est du Nigéria, plus de 105 000 personnes déplacées en provenance du Nigéria se sont réfugiées dans la région de Diffa.

CARTE DE LOCALISATION



Les frontières et les noms indiqués et les désignations employées sur cette carte n'impliquent pas reconnaissance ou acceptation officielle par l'Organisation des Nations Unies *DREC: Direction Régionale de l'État Civil et des Réfugiés

^{**} CCH: Cellule de Coordination Humanitaire du Cabinet du PM